

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2019

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND, Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Stéphanie DELGEHIER.
Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Frédéric BRENOT,
Jean-Michel BOUCHEZ.

Absents excusés : Mesdames Catherine BOINET, Carole TALBOT, Alice DENOYELLE, Messieurs
Dominique MINCHEZ, Benoît DRUENNE.

Secrétaire : Monsieur Jacques HENOUX

Date de convocation : 13 février 2019

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé.

AVIS sur le projet d'un parc éolien sur Tupigny et Grand Verly

La société SAS LA VOIE VERTE demande l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc de six éoliennes d'une puissance nominale de 3 à 4,2 MW pour une hauteur de 150 mètres et de deux postes de livraison et de construire les ouvrages de transport de l'électricité ainsi produite.

Ce projet est situé sur le territoire des communes de Tupigny et Grand-Verly.

Une enquête publique se déroule du 12 février 2019 au 15 mars 2019 dans les communes d'implantation.

Le conseil municipal émet un avis favorable (8 pour, 2 abstentions) sur cette demande d'autorisation.

AVIS sur le projet d'un parc éolien sur Noyales et d'Aisonville et Bernoville

La société FERME EOLIENNE DE LA REGION DE GUISE (VOLKSWIND) demande l'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc de neuf éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3,6 MW pour une hauteur en bout de pôle de 164 mètres et d'un poste de livraison et de construire les ouvrages de transport de l'électricité ainsi produite.

Ce projet est situé sur le territoire des communes de Noyales et d'Aisonville et Bernoville.

Une enquête publique s'est déroulée du 7 janvier 2019 au 7 février 2019 dans les communes d'implantation.

Le conseil municipal émet un avis négatif (4 contre, 5 abstentions, 1 pour) sur cette demande d'autorisation, vu la proximité du parc éolien du territoire de Seboncourt.

AVIS sur le projet d'un parc éolien Etaves Nord

Le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du 12 décembre 2018 a été présenté le projet éolien « Etaves Nord » par le groupe VALECO. Il convient maintenant de se positionner.

Ce projet d'implantation d'un parc éolien se situe principalement au sud du lieu-dit La Garenne en extension de la zone d'étude sur Etaves et Bocquiaux.

Le groupe Valeco est un groupe français indépendant au capital de 11 192 751 € détenu à 36 % par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le groupe Valeco confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au conseil municipal est constitué de 3 éoliennes pour une puissance totale de 2 à 8 MW dont 1 de 3MW sur le territoire de Seboncourt. Les pistes de desserte seraient reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique serait intégralement enterré.

Les recettes apportées à la commune seraient de 4 145 € par an (taxes foncières : 1 145 € et servitudes/loyers : 3 000 €) auquel s'ajouteraient 45 000 € pour des mesures d'accompagnement consacrés à la réalisation de projets d'accompagnement décidés avec les élus.

Malgré les recettes dont pourrait profiter la commune, le conseil municipal refuse (9 contre, 1 abstention) l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Seboncourt et se prononce donc défavorablement au projet éolien présenté par le Groupe VALECO.

COMPTES DE GESTION 2018

Le conseil municipal n'émet aucune observation ni réserve sur le compte de gestion 2018 du receveur municipal pour la commune et le CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 CCAS

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité comme suit :

INVESTISSEMENT : néant

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	16 588, 05 €
Recettes	:	19 695, 00 €
Excédent exercice	:	3 106, 95 €
Excédent antérieur reporté	:	1 771, 73 €
Excédent de clôture	:	4 878, 68 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Commune

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	497 893, 77 €
Recettes	:	399 523, 33 €
Déficit exercice	:	- 98 370, 44 €
Excédent antérieur reporté	:	26 357, 76 €
Déficit de clôture	:	- 72 012, 68 €
<u>Reste à réaliser</u> recettes	:	81 745, 30 €
dépenses	:	113 565, 65 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	868 139, 66 €
Recettes	:	961 103, 23 €
Excédent exercice	:	92 963, 57 €

Excédent antérieur reporté	: 302 447, 57 €
Excédent de clôture	: 395 411, 14 €
Résultat de clôture	: 323 398, 46 €

En tenant compte des restes à réaliser :

Investissement	: - 103 833, 03 €
Fonctionnement	: 395 411, 14 €
Soit résultat de clôture	: 291 578, 11 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Maire rappelle que le CCAS est dissout depuis le 1^{er} janvier 2019 et que l'excédent de fonctionnement 2018 est donc intégré à celui de la commune.

Le résultat de fonctionnement 2018 soit 400 289, 82 € est affecté comme suit pour 2019 :

Section d'investissement : 103 833, 03 €

Section de fonctionnement : 296 456, 79 €

TRAVAUX 2019

Suite à la commission de travaux du 16 février 2019, les travaux suivants seront réalisés ou débiteront cette année :

- Local culturel et éducatif 6 rue Robertine Dubois,
- Accessibilité des bâtiments communaux.
- 1^{ère} tranche requalification de la rue de la Vallée,
- Muret cimetière,
- Implantation d'un second columbarium,
- Eclairage terrain d'entraînement,
- Travaux vestiaires (caniveau de drainage et bardage arrière),
- Création d'un parking (école, salle des fêtes).

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Une subvention DETR sera sollicitée pour l'implantation d'un second columbarium de 20 cases dans l'espace cinéraire du cimetière.

SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal décide (6 pour, 4 abstentions) d'augmenter de 50 € les subventions et de ramener celle du comité des fêtes à 350 €, étant donné qu'il n'organise plus de bal le 13 juillet. La subvention de cette association avait été augmentée il y a quelques années pour couvrir ces frais.

- AUX SOCIETES LOCALES

Les subventions aux sociétés locales sont votées comme suit :

➤U.S.S.	2 150 €
➤Ensemble Musical Seboncourtois	2 150 €
➤Société de chasse	350 €
➤Chœur Show	350 €
➤Les Amis de l'école	350 €
➤Energym Seboncourtoise	350 €
➤Comité des fêtes	350 €
➤Archers de Seboncourt	350 €

➤ Anciens combattants	350 €
➤ Body rythmique	350 €
➤ Un Rayon de soleil	350 €
➤ Time break	350 €
➤ Pétanque Club Seboncourtois	350 €

Une subvention de 100 € est attribuée à l'association Gincountry.

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

- SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de **40 €** sera versée aux organismes suivants : Association française des sclérosés en plaques, Ligue Nationale contre le cancer, Croix-Rouge française, Secours Populaire, Association des donneurs de sang bénévoles de Bohain et ses environs, Souvenir Français et **100 €** seront alloués à l'ADMR et à l'association des Restaurants du cœur de l'Aisne.

Il est décidé de ne plus accorder de subvention à la Prévention Routière, vu qu'il n'y a plus de Junicode organisé à l'école.

- Coopérative scolaire

Il est décidé de participer à hauteur de 70 % aux frais de transport de la sortie scolaire du 3 juin 2019 à Lewarde (Nord) pour les élèves des classes de CM1 et CM 2 soit 346, 50 €.

MUTUELLE COMMUNALE

Considérant que les tarifs d'assurance santé constituent un poste de dépenses très élevé pour de nombreux administrés et que certains renoncent même à des soins,

La commune souhaite mettre en place une offre de « couverture santé » collective proposant des conditions et des tarifs de cotisations préférentiels avec le groupe Mutualia.

C'est une complémentaire santé comme les autres, à la différence qu'elle est négociée donc assimilée à un tarif de groupe et réservée aux habitants de la commune.

Dans ce processus, la commune n'engage aucun frais avec l'organisme mutualiste et ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.

Chacun est libre d'adhérer ou non à l'offre proposée.

Le conseil municipal décide de mettre en place une mutuelle santé communale et d'autoriser le Maire à signer le contrat collectif d'assurance complémentaire santé « Mutualia » précisant les engagements de chacun.


Une réunion publique sera organisée pour présenter cette offre.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20 H 25.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 21 février 2019,

Le Maire,

Hugues LEGRAND

